



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal N°3

Séance ordinaire du jeudi 13 décembre 2012 à 19 h 00

à

l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2012
3. Nomination d'un membre de la commission de salubrité publique, en remplacement de Davide Poma, démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme, en remplacement de Didier Coulet, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du taux d'imposition des personnes physiques (annexé)
6. Budget 2013 (annexé)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit complémentaire de 72'500 francs pour concrétiser le chauffage de la salle l'Octogone du bâtiment sanitaire au camping de La Tène (annexé)
8. Motion des partis libéral-radical et démocrate-chrétien relative à la réduction de l'éclairage public aux heures creuses de la nuit (annexée)
9. Autres motions et propositions
10. Interpellations et questions
11. Pétition concernant le déplacement de la route nationale A5 et l'agrandissement de la route communale des Champs-Montants (annexée)
12. Lettres et autres pétitions
13. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
14. Divers

* * * * *

Le **président** Daniel Jolidon (ELT) ouvre la séance.

1. Appel

La **vice-secrétaire** Sylvie Fassbind procède à l'appel.

Le **président** précise que 39 personnes sont présentes et que la majorité s'élève donc à 20.

Le **président** tient à saluer la venue de **Manuel Costa**, nouvel élu.

Il donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite vous présenter brièvement notre nouveau conseiller général. Manuel Costa est né en 1971 à Chaves dans le Nord du Portugal et il est arrivé en Suisse à l'âge de 16 ans. Il s'est installé dans le village de Marin qu'il n'a plus quitté par la suite. Il a suivi une formation initiale de peintre en bâtiments, puis des cours de perfectionnement et a été nommé contremaître dans l'entreprise qui l'emploie.

Avant de s'intéresser à la politique, Manuel était déjà actif dans la collectivité, notamment dans le corps de pompiers du Bas-Lac. Manuel Costa est marié, il a deux enfants. C'est aussi un sportif confirmé adepte de la course à pied.

Nous souhaitons la bienvenue à Manuel Costa dans son activité de conseiller général qui, nous l'espérons, lui apportera de nombreuses satisfactions. Merci ».

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2012

Le **président** précise que le procès-verbal n'a pas été envoyé suite à la maladie de la secrétaire Josiane Nussbaum. Il sera donc voté lors du prochain Conseil général.

Le **président** met au vote l'ordre du jour. **Laurent Suter** (GCD-PDC) demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je m'oppose à titre personnel à l'entrée en matière des points 5 et 6 ; il s'agit du budget. Une lecture attentive des documents très bien faits, très explicites, montre que l'on ne maîtrise qu'une toute petite partie du budget. Tout est pratiquement imposé par le canton. Lorsque ces dépenses sont le résultat d'une décision démocratique, je suis d'accord d'entrer en matière. Mais ce n'est pas le cas pour bien des points.

Le plus flagrant, ce sont les 30 % de l'impôt communal versés partiellement au Canton pour couvrir la gestion hospitalière. Nous n'avons aucun pouvoir sur cette gestion hospitalière. Il est possible d'envisager que nous ayons des représentants pour gérer l'hôpital, qui a maintenant de gros problèmes.

Il y a une sorte de détournement de fonds inacceptable des finances communales. J'aimerais toutefois féliciter ceux qui ont établi les comptes et qui ont osé les commentaires, le commentaire général au début des comptes notamment. J'ai relevé les phrases « on se demande où passe l'argent » et « nous sommes figés ». À mon avis, le seul moyen de réagir est de ne pas entrer en matière. Merci pour votre attention ».

Le **président** demande confirmation à l'Assemblée qu'il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Personne ne se manifestant, l'ordre du jour est réputé accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre de la commission de salubrité publique, en remplacement de Davide Poma, démissionnaire

Gérard Gremaud (PSLT) demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le PSLT propose Bruno Gomez pour ce poste ».

Le **président** demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, **Bruno Gomez** est élu tacitement. Le **président** et l'Assemblée lui adressent leurs félicitations par des applaudissements.

4. Nomination d'un membre de la commission d'urbanisme, en remplacement de Didier Coulet, démissionnaire

Ted Smith (GCD-PLRT) demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le GCD propose Jean Dominique Roethlisberger à ce poste ».

Le **président** demande s'il y a d'autres propositions. Comme ce n'est pas le cas, **Jean Dominique Roethlisberger** est élu tacitement. Le **président** et l'Assemblée lui adressent leurs félicitations par des applaudissements.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du taux d'imposition des personnes physiques

Le **président** donne la parole au Conseil communal, par **Serge Girardin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Ce rapport étant relativement circonstancié, je ne vais pas m'étaler et je ne vais faire que quelques commentaires uniquement sur les discussions qui ont eu lieu à l'intérieur des groupes.

Pierre Dac disait : « *Pourquoi payer ses impôts sur le revenu, il vaut mieux attendre qu'ils repartent* ». Malheureusement, nous n'avons ni baguette magique ni pouvoir de contrevvenir aux décisions du Peuple et de l'État.

Si nous contenons notre ménage communal, il est fort de constater qu'il n'en est pas de même pour les charges non maîtrisées. La politique, comme les impôts, est faite de principes. Et ces principes ce soir sont les suivants : il est urgent d'augmenter notre quotité d'impôt et là, je crois que tout le monde est unanime. Tous partis confondus, ainsi que la commission financière, y sont rattachés. Le plénum décidera ou pas du taux de référence.

Il faut voter, le plénum rapportera aux personnes qui l'ont élu de façon solidaire et équivoque la décision qui sera prise ce soir. Même si cela ne convient pas à certaines personnes, une scission du plénum serait déjà un aveu d'échec. Le Conseil communal défendra ardemment ce point et est prêt à informer la population de la décision de ce soir.

Plus concrètement encore, la hausse proposée est raisonnable compte tenu de l'état actuel de nos finances. Elle se fait au moment opportun au niveau de l'impact sur le porte-monnaie du citoyen avec, en parallèle, une baisse de la fiscalité cantonale. Elle doit permettre immédiatement de conserver notre liberté et indépendance, et, dans un délai raisonnable, d'équilibrer nos comptes et au-delà de refaire notre fortune. Elle s'inscrit également dans un horizon de commune fusionnée avec le plus bas coefficient fiscal, même avec les 59 points proposés.

Je donnerai toutefois les éléments complémentaires suivants. Nous perdons momentanément la contribution de solidarité au détriment de l'aide sociale, j'en reparlerai dans le budget 2013. L'impact de la réduction de l'impôt des personnes physiques sera

d'autant plus conséquent qu'il sera plus bas que prévu. Nous perdrons l'équivalent de 2.1 points. En 2013, 3 nouveaux quartiers seront construits et les futures infrastructures devront être adaptées. Le temps nous est compté, je retiens donc les mots « responsabilités importantes » et je compte sur votre sens des responsabilités.

Saint-Exupéry disait : « *Chacun est responsable de tous, chacun est seul responsable, chacun est seul responsable de tous* ». Je suis à votre disposition pour plus d'informations si nécessaire. Merci ».

Le **président** donne la parole à la Commission financière.

Nicolas Krugel (GCD-PLRT) prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je fais présentement un rapport au nom de la Commission financière et je m'exprimerai aussi plus tard dans le débat au nom du groupe que je représente. Vous comprendrez bien qu'il s'agit de deux chapeaux différents que je porte ce soir.

En guise de préambule, sachez que la Commission ne fera qu'un rapport pour les deux objets liés que sont la fiscalité et le budget 2013.

Avant toute chose, vous me permettrez de poser le débat de ce soir dans son contexte récent. Après une dernière législature inscrite sous le signe du dos rond, il avait été possible de valider coup sur coup deux étapes financières positives. Il y a douze mois, il nous était proposé un budget équilibré pour 2012 avant que le canton ne le fasse basculer dans le rouge pour 450'000 francs avec un report unique dont il a si souvent le secret. Et juste avant les élections communales, nous avons accepté des comptes 2011 présentant un bénéfice de 240'000 francs. Bien qu'on aime à peindre le diable sur la muraille, la législature 2009-2012 s'est achevée sur une photographie acceptable et il est important que nous nous en rappelions.

2013 et les années qui suivront s'inscrivent dans une mutation structurelle plus ardue à conceptualiser. Entre le certain, l'escompté, le supputé et l'imaginé, bien malin celui qui pourra trier. Votre Commission s'est réunie à plusieurs reprises pour poser les jalons de l'exercice à venir mais aussi de la législature. De cette réflexion, nous retenons six éléments :

Premièrement, il est certain que d'une situation de fonctionnement équilibrée pour le budget 2012, nous passons à un déséquilibre structurel généré par des coûts de structures supplémentaires de 750'000 francs liés à EOREN, aux places de crèche supplémentaires et au nouveau mode de facturation de la police neuchâteloise.

Deuxièmement, il est certain que la construction des nouveaux sanitaires du camping augmentera le coût de celui-ci de 150'000 francs et la perte à charge du compte de fonctionnement d'autant si rien n'est entrepris pour augmenter le prix facturé aux résidents et aux campeurs de passage.

Troisièmement, il est estimé que la facture sociale s'alourdira de 400'000 francs environ pour des motifs conjoncturels.

Quatrièmement, il est attendu que notre activité d'investissement des 2 à 3 prochaines années dans la rénovation et la construction routière alourdisse tantôt le compte de fonctionnement, tantôt les comptes financés par les taxes. Ceci dans une ampleur qui reste à confirmer en fonction des factures définitives et des bonnes comme des mauvaises surprises des projets en cours.

Cinquièmement, il est vraisemblable que la fiscalité issue des fusions de Milvignes et Val-de-Ruz allégera en deux étapes notre contribution à la péréquation intercommunale de 800'000 francs sur un horizon de 3 ans. Les modifications fiscales envisagées essentiellement par Saint-Blaise et par une poignée d'autres communes ne devraient pas avoir un impact significatif.

Sixièmement, il est supposé que la réforme du mode de perception de la fiscalité des personnes morales dès 2014 générera un manque à gagner partiellement compensé par la réduction de notre participation à la péréquation intercommunale et peut-être influencé par la conjoncture du moment. Le chiffrage de cette étape est complexe et fait essentiellement d'incertitudes.

Lorsqu'on aligne ces six éléments saillants, qu'on pondère leur probabilité d'occurrence et que l'on fait varier le tout, on obtient plusieurs scénarios dont la solidité s'amenuise au fur et à mesure que l'on s'éloigne du 13 décembre 2012.

Plusieurs attitudes se sont affrontées au cours de nos débats. Certains ont souhaité, comme le Conseil communal, couvrir tous les risques et donc adapter notre fiscalité à tous les possibles et les probables. D'autres ont proposé de procéder par étapes en parant aux problèmes avérés et en reprenant le sujet au fur et à mesure de la clarification du débat.

Au final, votre Commission financière est majoritairement d'avis que c'est un bouquet de mesures qui doit être pris. La fiscalité doit être relevée et par 4 voix contre 3 nous vous invitons à souscrire à l'augmentation de 7 points du coefficient fiscal communal proposée par l'Exécutif.

D'autres augmentations de revenus doivent également intervenir. Elles concernent le camping qui doit financer les nouvelles infrastructures dont l'érection est en cours ainsi que les parkings par une extension des surfaces payantes et une adaptation du tarif horaire.

En ce qui concerne le camping, nous avons convenu avec le Conseil communal que celui-ci reviendrait durant le printemps 2013 avec un projet d'adaptation permettant dans un premier temps de générer 80'000 francs de recettes complémentaires et, à terme, le double au travers d'une renégociation des baux à long terme et un nouveau découpage parcellaire. Nous avons renoncé à amender le budget et sommes confiants en la capacité de notre Exécutif à honorer les engagements pris oralement.

Pour les parkings, votre Commission vous propose à l'unanimité d'amender le budget et d'augmenter d'ores et déjà de 20% le prix des vignettes de parage et de 50% les recettes liées au parage à l'heure. Ceci prend la forme d'une correction de cinq comptes du budget :

- augmentation du compte 621.427.00 Recettes parkings CSUM tickets de 11'000.00 à 16'000.00 (+50%)
- augmentation du compte 621.427.00 Recettes parkings CSUM vignettes de 12'000.00 à 14'000.00 (+20%)
- augmentation du compte 621.427.02 Recettes parkings La Tène tickets de 60'000.00 à 90'000.00 (+50%)
- augmentation du compte 621.427.03 Recettes parkings La Tène vignettes de 16'000.00 à 19'000.00 (+20%)
- augmentation du compte 621.427.04 Horodateurs, autres de 10'000.00 à 15'000.00 (+50%)
- avec mandat au Conseil communal d'adapter les tarifs unitaires dans ses compétences ou de proposer une adaptation des arrêtés de la compétence du Conseil général d'ici au 31.3.2013.

Ceci prend également la forme d'un amendement de l'arrêté d'approbation du budget 2013 dont l'article premier devient :

Approbation
du budget

Article premier

Est approuvé le budget de l'exercice 2013 comprenant :

- a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :
- | | | |
|---------------------|-----|------------|
| Charges | Fr. | 28'668'500 |
| Revenus | Fr. | 26'947'500 |
| Excédent de charges | Fr. | 1'721'000 |
- b) [*Teneur inchangée*]

Nous sommes majoritairement convaincus que ces adaptations de fiscalité et d'autres revenus permettront à La Tène d'assainir durablement ses finances et de générer dès 2015 un excédent de revenus substantiel. Nous espérons vivement que celui-ci servira à désendetter notre collectivité et à retrouver une situation financière saine. Nous regretterions que ces surplus de revenus génèrent des appétits incongrus et un foisonnement de projets sans rapport avec les missions essentielles de notre collectivité.

Forts de cette conviction et malgré les doutes exprimés, nous vous invitons par 6 voix et 1 abstention à soutenir le budget s'il contient les amendements proposés ».

Le **président** passe la parole aux groupes.

Le PSLT prend la parole par **Alain Maurissen**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Intervenir au cours d'un Conseil général pour soutenir une proposition d'augmentation d'impôts n'est pas une chose facile.

Dans la conception du PSLT, un impôt doit correspondre à un service, une tâche, un équipement, un acte social, ... à quelque chose qui profite à la population de notre commune. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, nous sommes simplement là pour rééquilibrer les comptes de notre commune suite aux différentes décisions qui ont été prises dans le passé tant au niveau communal qu'au niveau cantonal. Ce dernier point étant certainement l'effet le plus marquant qui transparaît dans les chiffres qui nous sont proposés à examen.

Nous n'avons rien à offrir à la population en compensation de l'effort que nous allons lui demander, notre tâche sera donc difficile. Le PSLT est unanime sur le fait que nous devons donner à notre commune les moyens d'équilibrer ses comptes et d'éviter une mise sous tutelle de l'État, tutelle qui serait encore plus dommageable pour le portefeuille de nos citoyens. Lors de son assemblée générale du 20 novembre et lors de la réunion de groupe de ce lundi, il y a immédiatement eu consensus sur le fait que nous devons proposer une augmentation d'impôt qui permet d'équilibrer les comptes. Il s'agit de donner les moyens supplémentaires à nos autorités. Le débat de ce soir visera donc exclusivement, en ce qui nous concerne, à définir quel est le strict nécessaire amenant à l'équilibre, rien de plus, rien de moins.

Les responsables de vos partis sont bien conscients que l'enjeu est de taille et qu'un départ à la bataille en ordre dispersé est voué à l'échec. De nombreux échanges d'informations, de scénarios, de simulations ont eu lieu entre les différents membres de tous les partis, et ce dans un esprit très constructif. Ce dossier n'a vraiment pas été pris à la légère, je vous l'assure. Dans le cadre de cette franche collaboration, nous avons particulièrement apprécié l'initiative du GCD de nous faire part de sa vision de l'évolution de nos finances et de sa conviction qu'un effort de cinq points serait suffisant moyennant des mesures complémentaires bien ciblées.

Les propositions de rentrées supplémentaires nous paraissent adéquates, nous les soutiendrons donc, tout au plus pensons-nous que la mise en œuvre risque d'être un peu moins rapide qu'évaluée, mais nous joignons au GCD pour que le Conseil communal les mette en œuvre le plus rapidement possible.

En tenant compte de ces rentrées supplémentaires et de l'annonce de l'impact des fusions des communes de Milvignes et de Val-de-Ruz sur la péréquation (environ 800'000 francs par an quand même !), la proposition d'une augmentation à cinq points devient attractive.

Je ne vous cacherai pas qu'elle a fait un score non négligeable lors de nos premiers tours de vote dans le groupe, mais l'examen des « surprises » à venir a immédiatement tempéré cette vision très optimiste des chiffres.

Tout d'abord, la révision de la fiscalité des personnes physiques. Les moyens mis à disposition par le canton permettent d'évaluer que la révision, pourtant timide, des barèmes fiscaux aura un impact d'environ deux points d'impôt supplémentaire dès 2013 déjà.

Révision timide car le taux maximum de 14.5 % est maintenu, la courbe est légèrement aplatie, la déduction des frais de charges pour enfants est prise en compte, les autres mesures étant introduites graduellement jusqu'en 2018.

Et c'est ici que se situe, à notre avis, la difficulté du débat de ce soir rappelant d'abord sommairement ce qu'est la péréquation. La péréquation financière est un système de vases communicants complexes, dont l'objectif est que les communes les plus riches aident les communes les plus pauvres. Ce système a de quoi faire jouir les socialistes que nous sommes, puisqu'il tempère les inégalités. Malheureusement, la péréquation confond richesse d'une commune et coefficient fiscal. Dans le contexte qui nous concerne aujourd'hui, on peut le résumer ainsi, les communes aux coefficients fiscal bas versent de l'argent et les communes aux coefficients fiscal fort, quelle que soit l'origine des disparités de coefficient entre les communes, en reçoit. Plus notre coefficient se rapproche de la moyenne des communes (pour mémoire environ 65 points), moins nous devons payer à la péréquation !

La gestion rigoureuse, et donc un impôt mesuré, a donc un effet négatif sur nos finances dû à la péréquation. Un impôt en dessous de nos besoins a donc l'effet pervers de nous amener à encore détériorer notre situation en contribuant au fonds de péréquation, c'est une position qu'il nous faut absolument éviter.

Une augmentation de 7 points rapportera 1'280'000 francs supplémentaires d'impôts sur la période 2013-2016 par rapport à une augmentation de cinq points d'impôt (4'000'480 contre 3'200'000 francs). Mais ces 2 points supplémentaires auront aussi un impact positif de 800'000 francs sur nos comptes dus à la péréquation. 1'280'000 de francs se transforme ainsi en 2'080'000 de francs. Les simulations le démontrent, les effets des péréquations (personnes physiques et personnes morales) se stabilisent vers 2016 2017 et notre commune devrait retrouver un certain équilibre financier autour de cette date.

Le coefficient fiscal ne pouvant se permettre le yo-yo et, contrairement aux yo-yo, il a plus de peine à descendre qu'à monter, il faut donc trouver un juste milieu dans notre effort fiscal et viser l'équilibre sur une période qui dépasse cette législature.

Si l'on ne tient pas compte des effets de la diminution de la fiscalité des personnes physiques et, avec une augmentation de 5 points, le déficit du compte de fonctionnement cumulé sur les années 2013 à 2016 atteindra 2'500'000 francs en 2016. Le résultat de ce même compte de fonctionnement serait de 300'000 francs (chiffres issus de la simulation PLRT – PDC). Donc, si rien ne change d'ici là, il faudrait près d'une dizaine d'années pour amortir cette perte ou bien augmenter de 2'500'000 notre dette qui se monte déjà à 37 millions de francs.

Ce résultat positif de 737'000 francs en 2016 interpelle la Droite qui considère que c'est un redressement trop fort de l'effort fiscal et qui prône une augmentation de 5 points. C'est une position qui est défendable si l'on accepte une augmentation de notre dette de 2'500'000 francs (pour rappel, cette dette n'est associée à aucun projet, c'est simplement faire payer les générations futures notre dette d'aujourd'hui).

Par contre, si l'on tient compte du minimum de l'impact de la révision de la fiscalité des personnes physiques, soit les 3 % évoqués plus tôt, il faut soustraire à tous les calculs de 150'000 à 300'000 francs par année de rentrées fiscales et l'on retombe sur les mêmes chiffres que la proposition PLRT – PDC à 5 points d'impôt.

En tenant compte de cette baisse de 3 % du taux et vu la modification du barème cantonal, une augmentation de 7 points devrait être acceptable par tous. Seulement, après une perte cumulée de 3'500'000 francs, le compte de fonctionnement arrive juste à l'équilibre en 2016, ceci ne nous paraît au contraire pas acceptable. Tenir compte de la baisse de 3 % due aux modifications du barème cantonal et à une augmentation de 7 points devrait donc être acceptable par tous, c'est un bon compromis.

Nous devons également tenir compte du fait que si d'autres communes font face aux mêmes difficultés, même si leurs autorités sont dissertes sur le sujet, par exemple Saint-Blaise

statuera la semaine prochaine. Le taux moyen des communes va nécessairement augmenter et l'effet des péréquations sera moins important que prévu.

Il faut par ailleurs que notre commune reste attractive en termes de tête et de taux d'imposition mais nous devons pouvoir rester maîtres de nos décisions. Nous sommes donc conscients qu'une augmentation de fiscalité doit être aussi mesurée que possible et ceci sans la soupape de sécurité demandée par le Conseil communal.

C'est pourquoi, sans élément majeur nouveau nous amenant à modifier nos estimations et prévisions, le PSLT en bloc est en faveur d'une augmentation du coefficient fiscal de 7 points.

Je me permets d'abuser de mon temps de parole pour remercier notre grand argentier, Serge Girardin, et son équipe de nous avoir préparé un excellent rapport sur ce sujet difficile. Il nous a beaucoup aidé dans notre tâche et l'on ne pourra en tout cas pas l'accuser d'user de la langue de bois. Merci de votre attention ».

Le **président** passe la parole à l'ELT, par **Michel Luthi**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Une augmentation de taxes ou d'impôts n'a jamais fait sourire personne et c'est bien le cas parmi les membres de L'ELT. Ce que l'on nous demande ce soir ne constitue pas une surprise. La seule question qui subsistait était de savoir quand et combien.

Lundi dernier, c'est donc avec sérieux que nous avons étudié ce point de l'ordre du jour tant il est important pour la stabilité financière future de notre commune.

Si toutes ces dernières années, nous avons pu bénéficier de conditions fiscales favorables, le budget 2013 dont nous allons débattre à la suite montre clairement que le moment est venu d'avoir le courage de prendre des dispositions qui nous permettront de nous mettre gentiment au niveau par rapport à l'ensemble des communes neuchâteloises, ce qui ne sera pas sans conséquences notamment concernant la contribution à la péréquation financière communale. On le sait, les charges importantes de notre budget proviennent de montants importés et qui nous sont imposés.

La marge de manœuvre communale se restreint comme peau de chagrin. Si nous ne voulons pas prendre le risque de devoir à terme restreindre des prestations en rognant sur les salaires ou en supprimant tout ou partie des aides et subventions par exemple, nous sommes d'avis qu'il faut nous doter d'une nouvelle assise financière qui nous permettra d'appréhender l'avenir avec un esprit positif et de reconstituer petit à petit notre fortune.

Le temps n'est donc pas aux grandes théories politico-économiques mais plutôt de voir la réalité en face. En ce sens, nous entendons assumer nos responsabilités d'élus. Pour toutes ces raisons et nonobstant le risque d'un mécontentement dans la population, les membres de l'ELT à la quasi unanimité soutiendront la proposition du Conseil communal. Merci ».

Le **président** passe la parole à **Nicolas Krügel** pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, j'aimerais là aussi relever l'esprit de collaboration qui a prévalu durant ces dernières semaines. Nous avons beaucoup échangé, nous avons beaucoup travaillé et je pense que c'est une base saine pour le débat démocratique.

Je souhaite également réagir sur différentes choses qui ont été dites précédemment. Je pense qu'il y a beaucoup d'hypothèses qui ont été posées sur les relations de la dette de la commune qui ne sont pas tout à fait exactes.

Je pense que si l'on additionne sur les quatre prochaines années ce que le Conseil communal nous a proposé, nous réaliserons une capacité d'autofinancement permettant de cumuler plus de 4'200'000 francs. Ce n'est pas augmenter la dette, c'est la rembourser tant et aussi longtemps que l'on n'aura pas investi. Et dans la version du GCD, ce que nous vous proposons avec 5 points d'augmentation est une capacité d'autofinancement cumulée sur

les quatre prochains exercices de 3 millions de francs. Donc, dans aucun des scénarios il n'y a une augmentation de la dette qui serait nécessaire parce que nous aurions pris la mauvaise décision.

Les prévisions qui nous sont soumises ce soir sont bien amères. Alors que la commune de La Tène avait retrouvé un équilibre structurel bienvenu, voici qu'on lui remet la tête sous l'eau. Alors que le Canton se vante d'une réforme de la fiscalité des personnes physiques, voici qu'on rajoute une couche de charges incompressibles qui annihile les maigres gains que le contribuable lambda pouvait escompter.

Les partis Libéral-Radical et Démocrate-Chrétien regrettent vivement l'alourdissement de nos charges par des organisations supra-communales. On nous rétorquera qu'on l'a voulu et qu'il nous reste à payer. Certes, nous avons voulu une école harmonisée mais nous a-t-on laissé le choix de structures légères ou pharaoniques ? Pas vraiment. Certes, nous avons voulu une offre plus large en places d'accueil pré- et para-scolaires mais nous a-t-on laissé la possibilité de dire que nous voulions des concepts simples et certainement pas d'exigences disproportionnées pour leur gestion et leur conception ? Pas vraiment non plus. Nous voici donc pris au piège de bonnes idées dont la concrétisation se révèle ampoulée et obèse.

Les charges structurelles augmentent et nous nous devons d'y faire face. Lorsqu'ils sortent leur calculatrice, les partis du Centre-droit identifient des charges complémentaires imposées de 753'000 francs liées à la création d'EOREN (479'000), à l'élargissement du nombre de places d'accueil pré- et parascolaires (163'000) et au coût de la police unique (111'000). Lorsqu'ils passent en revue les décisions de notre propre chef, les partis du Centre-droit voient dans nos projets de rénovation de la rue de la Gare et de construction d'une passerelle de mobilité douce des charges supplémentaires à venir d'environ 370'000. 753'000 et 370'000 totalisent 1'123'000 de francs et représentent le montant à compenser par des recettes fiscales supplémentaires.

Tout le reste n'est que conjectures, suppositions et devinettes. Comment évoluera la péréquation intercommunale ? Mystère tant que nous ne connaissons pas les éventuelles adaptations de taux de nos voisins. Comment évolueront les recettes de l'impôt sur les personnes morales ? Mystère également car fonction d'évolutions conjoncturelles et faits d'entreprises sensibles à des variables différentes lorsqu'elles sont orientées vers le marché intérieur ou vers l'export. Comment se répartiront les recettes de l'impôt sur les personnes morales ? Mystère à nouveau tant que la formule magique n'a pas été débattue par un Grand Conseil qui reste à élire au printemps prochain.

Dans ce contexte, vouloir compenser d'ores et déjà le supposé et l'imaginé, c'est excessif. Le prélèvement de l'impôt est une lourde responsabilité. Nos contribuables s'attendent à ce que nous soyons mesurés dans l'exercice de cette ponction. C'est à cette condition qu'ils nous accordent leur confiance pour gérer le bien public et assurer la cohésion sociale. Les partis Libéral-Radical et Démocrate-Chrétien ne peuvent donc pas se rallier à la vision maximaliste de notre Exécutif qui souhaite aujourd'hui déjà amputer avec largesse les revenus disponibles de nos concitoyens. 5 points supplémentaires rapportent plus de 1'500'000 avec les effets induits sur la péréquation. Un montant qui compense amplement les nouvelles charges de structure et permet de retrouver une situation saine au terme de la législature y compris en tenant compte des hypothèses fortement négatives retenues par l'exécutif. 7 points supplémentaires, c'est signer un chèque en blanc. La nature ayant horreur du vide, c'est à tous les coups générer un confort financier bien trop large et déclencher moult appétits pour des projets plus ou moins essentiels.

Les partis Libéral-Radical et Démocrate-Chrétien entreront en matière dans leur grande majorité sur une augmentation de la fiscalité. Convaincus qu'une hausse de 5 points est aujourd'hui suffisante, nous déposons un amendement au projet d'arrêté en portant le taux à 57% au lieu des 59% demandés. Nous déclarons aujourd'hui le plus clairement du monde que nous sommes disposés à étudier une deuxième adaptation de la fiscalité dès 2014 si les résultats péréquatifs ou si les conséquences de la révision de la répartition des recettes de

l'impôt des personnes morales se révélaient par trop désastreuses pour les finances communales.

5 points c'est assez et c'est défendable. 7 points c'est clairement trop ».

Le **président** passe la parole à **Jean Claude Waefler** pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En examinant attentivement l'impact réel de la modification du coefficient fiscal de 52 à 59 points en 2013, il ressort que ces 7 points supplémentaires correspondent grosso modo à une augmentation du montant de l'impôt communal équivalent à cinq points en 2012.

Cela résulte de la réforme de la fiscalité des personnes physiques, qui a été adopté par le Grand Conseil de notre canton, au printemps de cette année.

Afin de budgéter un déficit du compte de fonctionnement 2013 de 900'000 francs, un montant de hausse d'impôt de 800'000 francs, correspondant à 5 points en 2012, a été projeté. Or, si l'on veut vraiment atteindre ce montant de 2013, et au vu de ce qui a été dit en préambule, il est nécessaire d'augmenter le taux d'imposition de 7 points, et non pas de 5 points en 2013.

En amendant l'arrêté proposé par le Conseil communal pour un taux d'imposition de 57 au lieu de 59 points, le déficit du compte de fonctionnement 2013 dépassera le million de francs, somme pour laquelle il faudra recourir à l'emprunt ! Puisque + 7 points en 2013 a à peu près la valeur de + 5 points en 2012, il serait dommageable de se résigner à prendre une moins bonne décision, basée sur la subjectivité.

Notre commune, comme celles de tout le canton de Neuchâtel, est confrontée à une augmentation importante de ses charges, sans en avoir la maîtrise, puisque elles nous sont imposées.

L'arrêté élaboré par le Conseil communal propose un taux d'imposition raisonnable et judicieux, qui nous permet d'assumer nos charges de manière responsable. Merci ».

Nicolas Krügel (GCD-PLRT) sollicite une suspension de séance qui est accordée pour 5 minutes.

Le **président** réouvre la séance et met au vote l'entrée en matière de ce rapport.

Entrée en matière : 34 oui, 3 non, 0 abstention.

Le **président** lit l'amendement proposé par la Commission financière et le met au vote.

L'amendement est rejeté par 21 voix contre 17.

Le **président** lit l'arrêté tel que proposé par le Conseil communal et le met au vote.

L'arrêté est accepté par 21 voix contre 16.

Le **président** passe la parole au Conseil communal, par **Serge Girardin**.

« Je remercie le plénum pour ce soutien à la proposition du Conseil communal. Il est clair que j'entends les requêtes et les demandes du GCD. On va s'en faire écho. On a déjà mentionné en Commission financière que l'on va étudier toutes les possibilités pour des rentrées financières supplémentaires.

Nous planchons actuellement sur un train d'arrêtés par rapport à des prélèvements de taxes. Nous viendrons ce printemps avec de nouvelles propositions. On vous avisera également de l'état d'avancement des chiffres et de ce qui se passe au niveau des reports de charges et au niveau de la péréquation financière.

À partir du moment où toutes les communes auront voté leurs modifications du coefficient fiscal et que celles-ci auront été validées, il faudra étudier quel en sera l'impact sur notre

budget 2013. Nous saurons certainement ceci pour la session du mois de février, du moins je l'espère.

Je vous remercie encore et réitère mes mots de préambule, à savoir que ce vote, qui a été précédé de forts débats depuis plusieurs jours, sera après coup et à l'extérieur de cette assemblée soutenu par les explications que vous avez tous données ici et que j'espère que vous pourrez le faire également auprès de nos concitoyens. Je vous remercie ».

6. Budget 2013

Le président passe la parole à **Serge Girardin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le rapport est circonstancié. Il est peut-être pour certains sommaire mais il faut dire que les comptes sont tellement bien fouillés et complétés de commentaires intéressants qu'il est inutile dans un rapport de mettre des commentaires redondants.

Par contre, vous avez reçu sur vos tables une proposition d'amendement du budget 2013 par le Conseil communal. Pour une question de transparence, l'orientation du budget 2012 qui avait fait l'objet d'un amendement suite à une décision du Grand Conseil concernant la contribution de solidarité. Il y a une année, le budget avait été amendé sur demande du plénum.

Sachant effectivement que cette contribution de solidarité a été écartée par le Grand Conseil et retirée par le Conseil d'État. Dès lors, nous souhaitons ne pas faire figurer cette contribution extraordinaire de solidarité dans notre budget 2013. Par contre, comme vous l'avez vu, nous avons des décisions également au niveau du Grand Conseil concernant les traitements, à savoir que nous avons reporté pleinement ce qui avait été décidé par le Grand Conseil. Quand on parlait d'efforts, tous nos employés font l'effort également. Je souhaite leur tirer mon chapeau ici puisque que nous n'aurons pas d'effet rétroactif non plus sur ces décisions.

Nous savons également que si nous pouvons avancer 400'000 francs en moins en 2013, sachez qu'il y a environ 250'000 francs qui repartiront en 2014. Il risque d'y avoir un impact en 2015 qui n'a pas été mentionné par le Conseil d'État. Pour nous, le déficit est conséquent, même sans ces 400'000 francs, il est important enfin, vous en aurez pris la mesure tout à l'heure, de pallier à tous ces reports de charges à maîtriser nos comptes et d'autant plus, nous écouterons attentivement les propositions d'amendements qui seront faites tout au long de la lecture de ce budget. Nous les commenterons au besoin. Merci ».

Le **président** rappelle que la Commission financière s'est déjà exprimée et il passe la parole aux groupes.

Alain Maurissen prend la parole pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour faire simple, nous vous proposons de ne pas passer en revue tous les intitulés de comptes. Le PSLT fait siennes les recommandations de la Commission financière que nous soutiendrons et il ne désire pas ajouter d'autre amendement ».

Pascal Vaucher prend la parole pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'ELT a, lors de sa séance de préparation de lundi dernier, étudié le budget 2013. Tout d'abord, nous tenons à remercier le Conseil communal et l'Administration pour la qualité, la clarté des documents fournis et des commentaires en regard de chaque page qui facilitent la visibilité.

Concernant le budget 2013, la mise en place de l'EORÉN et le déploiement des structures d'accueil représentent à elles seules une augmentation des charges de 650'000 francs. A cela s'ajoute l'aide sociale, qui représente plus de 400'000 francs et nous regrettons l'augmentation chronique des divers syndicats, telle le SIS par exemple. En comparaison, les 165'000 francs d'économie réalisée sur les charges maîtrisables peuvent paraître négligeables malgré toute la rigueur du Conseil communal. En fait, elle reflète la part toujours plus faible des charges maîtrisables face à l'avalanche des reports de charges et autres péréquations.

Le budget 2013 est un budget de transition car dès 2014, le fonds provisoire de répartition de l'impôt des personnes morales sera terminé et il faudra songer à renflouer prévoyance.ne. De surcroît, les décisions de dernière minute du Grand Conseil rendent l'exercice du budget de plus en plus périlleux, preuve en est l'amendement du Conseil communal déposé sur vos tables. De ce fait, c'est à l'unanimité des membres présents que l'ELT a accepté le budget 2013 amendé ».

Le **président** passe la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

S'agissant de la lecture de détail du budget soumis, les partis Libéral-Radical et Démocrate-Chrétien sont d'avis que la parcimonie a été de rigueur. Les charges maîtrisables l'ont été et nombre de postes sont dimensionnés avec justesse.

Du côté des évolutions fâcheuses, nous regrettons une fois de plus les sorties de route des syndicats et associations intercommunales. A croire que notre volonté si souvent répétée de relayer à ces organisations l'impérieuse nécessité de maîtriser leurs finances ne quitte pas cette salle et se perd à chaque fois dans les vapeurs des apéritifs qui suivent nos réunions du budget et des comptes. Nos représentants dans les syndicats et associations intercommunales doivent le rappeler ; la discipline budgétaire s'applique à ces organisations comme à nos communes prises isolément.

Nous sommes également déçus que quelques rubriques financées par les émoluments et les taxes n'aient toujours pas trouvé leur équilibre. Là aussi, du travail reste à faire et nous ne désespérons pas que notre exécutif prenne le temps de trouver le juste prix.

Juste prix que nous attendons également impatientement du côté du camping. La rentabilité prévue de cette activité saisonnière est devenue clairement insuffisante pour justifier les investissements qui y sont consentis. Nous avons pris note des engagements oraux du Conseil communal relatifs à l'adaptation des tarifs du camping de passage et des parcelles des résidents. C'est une impérieuse nécessité qui doit se concrétiser durant le 1^{er} semestre 2013.

Nous restons enfin dubitatifs sur l'opportunité d'une démarche de type ISO9000 pour l'administration communale. Nous savons ces interventions coûteuses et efficaces dans le cadre d'organisations complexes et de grande taille. Au vu de la faible dimension de nos services communaux, tout comme d'une complexité raisonnable, les options prises dans ce projet nous semblent un investissement inutile.

Les partis Libéral-Radical et Démocrate-Chrétien soutiendront à l'unanimité les amendements déposés par la Commission financière car ils estiment ceux-ci comme indispensables pour élargir l'effort de rattrapage au cercle des seuls contribuables laténiens. L'approbation finale du budget dépendra du résultat d'ensemble. Si celui-ci comprend les recettes complémentaires glanées auprès des parkings, il sera accepté.

Comme il se doit, nous souhaitons exprimer pour terminer notre reconnaissance pour un travail de fond soigné accompagné par une administration toujours aussi compétente. Que chacun en soit chaleureusement remercié ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** procède à la lecture du budget, cahier par cahier. Aucune intervention n'est à signaler. La parole n'étant pas demandée le président met au vote l'entrée en matière.

Entrée en matière : 38 voix contre 1.

Le **président** lit l'amendement de la Commission financière proposant l'augmentation du compte 621.427.00 Recettes parkings CSUM tickets de 11'000 à 16'000 francs et le met au vote. L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le **président** lit l'amendement de la Commission financière proposant l'augmentation du compte 621.427.00 Recettes parkings CSUM vignettes de 12'000 à 14'000 francs et le met au vote : l'amendement est accepté à l'unanimité.

Le **président** lit l'amendement de la Commission financière proposant l'augmentation du compte 621.427.02 Recettes parkings La Tène tickets de 60'000.00 à 90'000 et le met au vote. L'amendement est accepté à 36 voix contre 1 et 1 abstention.

Le **président** lit l'amendement de la Commission financière proposant l'augmentation du compte 621.427.03 Recettes parkings La Tène vignettes de 16'000 à 19'000 francs et le met au vote. L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le **président** lit l'amendement de la Commission financière proposant l'augmentation du compte 621.427.04 Horodateurs, autres de 10'000 à 15'000 francs et le met au vote. L'amendement est accepté à 37 voix contre 1.

Le **président** lit l'amendement du Conseil communal proposant la suppression du montant de 400'000 francs du compte 950.361.00 Contribution extraordinaire de solidarité et le met au vote. Il est accepté à l'unanimité.

Le **président** lit l'arrêté modifié ainsi :

Approbation du budget	Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2013 comprenant
	a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :
	Charges Fr. 28'268'500
	Revenus Fr. 26'947'500
	Excédent de charges Fr. 1'321'000
	b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :
	Dépenses Fr. 7'670'000
	Recettes Fr. 1'000'000
	Investissements nets / augmentation Fr. 6'670'000

Entrée en vigueur **Art. 2** ¹Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.
²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Le **président** met l'arrêté au vote.

Le budget est accepté à l'unanimité. Il donne la parole au Conseil communal.

Serge Girardin prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour votre assiduité dans ce passage en revue du budget 2013. Nous ferons tout notre possible pour maîtriser les charges et pour pallier aux manques signalés. Je vous remercie beaucoup ».

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit complémentaire de 72'500 francs pour concrétiser le chauffage de la salle l'Octogone du bâtiment sanitaire au camping de La Tène

Le **président** passe la parole au conseil communal.

Silvia Praz prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, je vous sollicite pour une demande de crédit complémentaire de 72'500 francs pour concrétiser le chauffage de la salle L'Octogone du bâtiment sanitaire du camping. Le projet initial ne prévoyait pas de chauffage. Toutefois, lors de différents débats du Conseil général, il avait regretté que cette salle ne soit pas chauffée.

Le Conseil communal a réétudié le problème et est d'avis qu'il serait judicieux d'octroyer ce crédit afin d'optimiser l'utilisation de cette salle été comme hiver. Je sais que ce bâtiment a déjà été source de bien des débats quant à son coût, mais je suis convaincue que l'apport d'un chauffage est une plus-value à cette construction et je vous demande d'accepter ce crédit ».

Le **président** passe la parole à la commission financière.

Nicolas Krügel prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission financière a jugé la proposition opportune et son coût marginal est parfaitement admissible pour les comptes communaux. Elle vous invite à l'accepter à l'unanimité ».

Le **président** passe la parole à la commission des sites de loisirs et des espaces publics.

Maurice Binggeli prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des sites de loisirs et des espaces publics s'est penchée sur cette demande de crédit lors de sa visite du chantier. Il est bon de rappeler que la commission a toujours souhaité que cette salle soit chauffée afin de pouvoir la louer aussi en hiver. Sans les péripéties liées au référendum, le montant nécessaire aurait certainement pu être financé dans le cadre du budget alloué. Les coûts supplémentaires engendrés sont justifiés et représentent une augmentation de charges de 4'727 francs par an. L'allocation permettra, la commission en est persuadée, non seulement de couvrir cette charge mais également de dégager un bénéfice. La commission soutient donc cette demande de crédit et vous demande de la soutenir également par votre vote positif ».

Le président passe la parole aux groupes.

Bruno Gomez prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Pour mémoire, le 29 avril 2010 le Conseil général a accepté une demande de crédit de 1.9 million de francs. Cette demande de crédit était jugée exorbitante et un référendum était lancé. Vous vous souvenez certainement que le référendum a été gagné par une marge de 16 voix.

C'était un avertissement au Conseil communal que le crédit voté de 1.9 million de francs ne devait pas être dépassé.

Dans le procès-verbal daté du 29 avril 2010, il est clairement écrit que les montants indiqués sont des maxima qui ne seront pas dépassés. Ceci aurait dû garantir qu'aucun crédit complémentaire ne soit sollicité à votre Autorité.

Je ne mets pas en cause ce crédit qui est nécessaire pour bien rentabiliser cette salle.

Je me demande toutefois pourquoi le Conseil communal n'a pas pensé ou réfléchi autrement pour économiser l'argent du contribuable en cette période de vache maigre ?

Pourquoi le Conseil communal n'a pas demandé ou négocié des rabais avec tous les fournisseurs et prestataires de services ?

Madame, Monsieur, je crois fermement que nous pourrions obtenir les rabais nécessaires pour couvrir le crédit complémentaire de 72'500 francs si nous les avons demandés. En se désistant en février 2012, le bureau d'architectes qui a développé l'avant-projet et en allant rechercher un second bureau, cela nous a coûté 10'000 francs.

Normalement, dans le business courant, quand on donne un mandat d'un montant de 1.9 million de francs, nous devrions avoir un contrat écrit entre la commune et l'architecte. Dans ce genre de contrats, il doit y avoir une clause de pénalité qui normalement va protéger la commune contre ce type de problème.

Ma première question est donc « est-ce que la commune a un contrat écrit avec l'architecte qui a renoncé à ce mandat ? ». Dans l'affirmative, les frais et le préjudice occasionnés par ce renoncement doivent être supportés par l'architecte et non par la commune.

A mon avis, la commune doit récupérer cette dépense de 10'000 francs auprès de l'ancien architecte.

Madame, Monsieur, notre Conseil communal a mandaté GMS Architectes SA pour faire une étude du chauffage de la salle l'Octogone. Le même architecte est mandaté pour gérer l'ouvrage du bâtiment sanitaire et les frais totaux d'architecte se montent à 170'000 francs.

Ma deuxième question est de savoir si l'étude faite par GMS Architectes SA pour le chauffage est gratuite ou si elle sera facturée séparément et pour combien de francs ? Ou est-ce que cette étude est incluse dans les 170'000 francs de frais de projet d'architecte ? Merci ».

Le **président** passe maintenant la parole aux groupes.

Le **président** donne la parole à **Ted Smith prend** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames Messieurs,

Lors de notre séance, la demande de crédit a été étudiée pour concrétiser un chauffage dans la salle l'Octogone. Le Groupe est d'avis qu'il est logique de suivre cette demande du Conseil communal et qu'elle est cohérente, suite à la demande du Conseil général d'équiper en chauffage cette salle pour la basse saison. Nous comptons aussi sur le Conseil communal pour rentabiliser ce bel objet au mieux tout au long de l'année ».

Le **président** donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe est favorable à ce crédit que nous estimons parfaitement opportun ».

Le **président** passe la parole à **Erich Brönnimann** (ELT)

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons également discuté sur ce projet. Nous sommes très rapidement arrivés à la conclusion que c'est une bonne chose d'installer un chauffage et d'utiliser cette salle également l'hiver et pas seulement l'été. Donc, le groupe ELT est favorable à ce projet. Merci ».

Pascal Perret demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas pour me mettre en porte-à-faux avec la décision de mon Groupe, c'est pour vous faire part d'une approche de la rentabilité de l'investissement liée au chauffage. L'investissement est de 72'500 francs. Si on prend le coefficient des coûts liés à l'exploitation, on arrive à un ordre annuel de 7'000 francs. Si nous supposons que la location est de 300 francs, il faudra la louer 22 fois sur la période de l'hiver. Si la location se monte à 450 francs, il faudra la louer 13 fois. Si elle s'élève à 200 francs, ce qui semble plus raisonnable, ça sera toujours 33 fois. C'est juste une petite projection en fonction des coûts liés à l'investissement ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** sollicite le Conseil communal de répondre aux questions de **Bruno Gomes**.

Silvia Praz prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames Messieurs,

Je vais répondre à la première question. Effectivement, il y a un contrat écrit entre la commune et l'architecte. Par ailleurs, le Conseil communal a tout fait pour que l'architecte demande tous les rabais possibles.

Pour la deuxième question, je répondrai ultérieurement je ne connais pas la réponse par cœur ».

Bruno Gomez informe l'assemblée qu'il n'est pas satisfait des réponses.

La parole n'étant plus demandée, le **président** met l'entrée en matière au vote.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité.

Le **président** met l'arrêté au vote après l'avoir lu, celui-ci est accepté par 35 voix contre 1 et 2 abstentions.

Le président passe la parole au Conseil communal.

Silvia Praz prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier pour votre confiance en acceptant ce crédit supplémentaire ».

8. Motion des partis libéral-radical et démocrate-chrétien relative à la réduction de l'éclairage public aux heures creuses de la nuit

Le **président** passe la parole à **Laurent Sutter**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez tous eu connaissance de cette motion, je ne vais pas y revenir dans le détail. Il s'agit plutôt d'un geste symbolique dans une direction écologique. Au niveau des choses techniques, il faut savoir que les ampoules à mercure devront de toute façon être changées contre des LED. Il faut savoir que l'éclairage en tant que tel, on peut se poser la question de savoir si ce n'est pas une dépense d'énergie un petit peu inutile. Je vous remercie ».

Le président passe la parole au Conseil communal.

Martin Eugster prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'ai hérité de ce dossier de mon prédécesseur, je suis en train de l'étudier avec le nouveau chef d'exploitation et les sommes d'investissements pour remplacer les Mercure par des LED notamment sont importantes.

Nous sommes d'avis qu'il faut étudier ce dossier dans son ensemble. La question de la commande, de la brillance, des heures, de l'intensité doivent être prises en compte et chiffrées.

Cette motion va dans le même sens, mais il n'y a pas d'éléments nouveaux. Donc c'est à vous de savoir si c'est opportun de charger le Conseil communal de cette motion ou si vous estimez qu'il saura gérer ce dossier sans la pression d'une motion ».

Le **président** donne la parole aux groupes.

Francis Boss (PSLT) prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans notre séance de Groupe, le PSLT a pris note de la motion concernant l'éclairage public de la commune de la Tène. Il a estimé que l'idée de base était excellente et que le souci d'économie était parfaitement louable.

Par contre, nous ne pouvons pas admettre la forme de la motion. Cette dernière est signée de trois membres du PLRT dont Ted Smith. Ted Smith est le président de la commission environnement et développement durable. Lors de sa dernière séance, le 27 novembre 2012, il a demandé au Conseil communal de fournir à la commission des plans de la commune comportant les secteurs de l'éclairage public et ce, en fonction d'une étude approfondie des possibilités d'économies réalisables si l'on en venait à diminuer l'intensité lumineuse durant la nuit, quartier par quartier.

Le Groupe pense donc que le travail d'étude doit être fait par la commission et non par le Conseil communal. Cette motion, sans vouloir lui donner un but électoraliste, me semble mal venue et notre Groupe la refusera au profit du travail de la commission EDD. Merci ».

Le **président** donne la parole à **Sébastien Reclaru** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes préoccupés par la consommation énergétique et nous sommes conscients qu'il y a des efforts à faire en la matière. Seulement comme déjà dit préalablement, le Conseil communal se penche déjà sur le sujet. Une étude est déjà sur le point d'aboutir donc, nous pensons finalement que la motion n'intervient pas un moment adéquat et l'ELT propose de rejeter cette motion. Merci ».

Le **président** donne la parole à **Nicolas Krügel**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Sur ce qui est de cette motion je comprends parfaitement les points de vue et je respecte ceci pleinement. Je voudrais juste rappeler le Règlement général de commune à l'article 83 qui précise que les orateurs doivent adresser la parole uniquement au président et éviter les familiarités. Je trouve certaines remarques parfaitement déplacées dans ce qui a été dit ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** passe au vote.

La motion est rejetée à 20 voix contre 16 et 2 abstentions.

9. Autres motions et propositions

Néant.

10. Interpellations et questions

Néant.

11. Pétition concernant le déplacement de la route nationale A5 et l'agrandissement de la route communale des Champs-Montants

Le **président** passe la parole aux groupes.

Pascal Perret (GCD-PLRT) prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe prend acte à l'unanimité de la pétition et soutient la demande des pétitionnaires. Il invite les commissions concernées à s'inspirer du contenu de celle-ci ».

Yvan Gremaud (PSLT) prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames Messieurs,

Les pétitionnaires s'inquiètent légitimement de l'impact des travaux sur l'A5. Ils demandent aux autorités communales de prendre différentes mesures afin de diminuer les nuisances.

Le Groupe soutient pleinement la démarche des pétitionnaires. Nous proposerons donc à cette Assemblée de suivre la procédure selon le Règlement général de commune et de charger le Conseil communal d'approfondir la question, en particulier, de voir quelles mesures seraient les plus efficaces et, parmi ces mesures, lesquelles sont de la compétence de la commune ou du canton ou de l'OFROU. Merci Monsieur le président ».

Le **président** passe la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal a bien compris la demande des pétitionnaires qui est tout à fait légitime. Elle rentre dans une vaste question qui tourne autour des nuisances dues au trafic qui existent déjà aujourd'hui. Le fait de mettre l'autoroute en travaux et d'élargir la rue des Champs-Montants amène une plateforme qui permet de chercher des solutions. Toutefois, j' imagine mal des mesures prises par l'OFROU.

La proposition qui a été faite d'adresser la charge au Conseil communal de traiter la question semble pertinente dans la mesure où évidemment la question serait dans le cas de figure d'une acceptation (l'article 23 du règlement général de commune prévoit que votre autorité se prononce) mais elle doit être partagée (Ndlr : la charge) par les commissions, notamment la circulation et des TPSI devront également s'y atteler ».

Le **président** met au vote la question de savoir si le Conseil communal doit se charger de la réponse.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

12. Lettres et autres pétitions

Néant.

13. a) Communications du Conseil communal

Michel Muster demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Une petite information, comme le Règlement général de commune le prévoit, le Conseil communal doit dans l'année qui suit son élection vous soumettre un plan de législature.

Celui-ci est en travail, il vous sera probablement présenté lors de la session du mois de février, voire de mars ».

Serge Girardin demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En parlant de mesures d'économie, nous le faisons au niveau du papier au sein de l'administration. Nous avons lancé un projet, merci à Meryll Dellea, à savoir la dématérialisation du papier. Nous scannons tous les documents qui entrent à l'administration et les enregistrons informatiquement. Ce portail, qui s'appelle EchoTène, est disponible pour le Conseil communal.

Nous allons l'étendre au Conseil général bien évidemment ce qui permettra, pour des documents techniques, en couleur, des plans, etc. de faire des économies substantielles puisque tout un chacun pourra le consulter en ligne. Cela nous permettra également, au niveau de l'archivage, par la suite, de faire quelques économies.

Autre sujet, je laisserai mon camarade Martin Eugster vous parler du Wifi.

Concernant les prêts et les emprunts, nous avons dû conclure un emprunt à court terme par manque de liquidités. À ce titre, nous ne recevons pas forcément les montants escomptés du Canton donc, quand il a fallu faire face à nos obligations et pour payer des salaires, nous avons été obligés d'emprunter ».

Martin Eugster prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Wifi est opérationnel à l'Espace Perrier et je remercie le personnel des travaux publics grâce à qui cette installation a pu être faite à moindres frais. Pour ceux qui souhaitent obtenir le code, Malissa Tomic, présent ce soir, vous le transmettra volontiers.

Je n'ai pas voulu le mettre à l'ordre du jour ce soir car nous ne sommes pas tout à fait prêts, il manque encore la possibilité de se brancher à l'électricité notamment.

13. b) Communications du bureau du Conseil général

Le **président** a une communication, il s'agit de l'invitation de l'Auberge de La Tène le mardi 18 décembre 2012 dès 17h30 sur place pour l'apéritif annuel. Si vous êtes présents mardi après-midi, vous pouvez descendre remercier le restaurateur.

14. Divers

Silvia Praz demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je m'adresse ici aux membres de la commission des sites de loisirs et des espaces publics, je vous donne rendez-vous ici à l'issue de la séance. Merci ».

Michel Muster demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames Messieurs,

Je me fais le porte-parole du Conseil communal pour vous adresser à nos vœux les meilleurs pour les fêtes de Noël et pour la nouvelle année qui se présente ».

Michel Luthi (ELT) demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames Messieurs,

J'ai entendu Monsieur Girardin adresser la parole à son camarade, pour que ce soit clair pour tous, Martin Eugster n'a pas été transféré dans un autre parti.

Question au Conseil communal. On a cru lire ou entendre que des écopoints seraient mis à disposition de la population dans le courant du mois de décembre. J'aimerais savoir s'ils seront livrés le 24 ou le 25 décembre et si non, si la population doit déjà se préparer moralement à transférer tous ses emballages cadeaux à la déchetterie et jusqu'à quand ? ».

Daniel Rotsch demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, l'installation des écopoints était prévue pour décembre, tout était bien emmanché, vous avez certainement vu les mises à l'enquête, il semble qu'il n'y ait pas d'oppositions, enfin on verra l'issue du délai.

De plus, une solution avec le transporteur a été trouvée ! Malheureusement, le fournisseur nous signale qu'ils ont des problèmes de fabrication et qu'ils ne pourront pas livrer avant mi-janvier.

Donc j'apprends aussi que se taire est parfois un avantage ; la prochaine fois, je tournerais 7 fois ma langue dans ma bouche avant de dire quoi que ce soit.

C'est malheureusement la seule réponse que je peux donner à ce jour. Nous attendons d'être fournis pour pouvoir les installer, et pour répondre à Michel Luthi, la déchetterie intercommunale sera fin prête pour accueillir les emballages de Noël. Malheureusement, on aurait voulu les reprendre sur le territoire communal mais cela ne sera techniquement pas possible cette année ».

Le **président** prend la parole pour souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2013.

Il lève la séance à 20h45.

La rédactrice du procès-verbal

M. Dellea

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

D. Jolidon

S. Fassbind Ducommun